



Les Gets
- MAIRIE -

ARRÊTÉ DU MAIRE COMMUNE LES GETS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS
CANTON D'ÉVIAN-LES-BAINS

ARRÊTÉ N°2026-92

Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement dans le cadre de la manifestation Trail des Gets 2026 du 18 et 19 juillet 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LES GETS, HAUTE-SAVOIE,

VU l'article L.132 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-5, R.411-7, R.411-8 et R.411-25 à R.411-28 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 – 8^{ème} partie- sur la signalisation temporaire ;

VU le tableau de classement des voiries communales approuvé le 08/11/1996 ;

VU la demande faite le 29/05/2026 par LES GETS TOURISME ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation en raison de l'organisation de la manifestation Trail des Gets les 18 et 19 juillet 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Le stationnement sera interdit du jeudi 16 juillet 2026 à 16h00 au lundi 20 Juillet 2026 à 18h00 sur le parking de la Colombière

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite le samedi 18 juillet 2026 dans la VC n°2 dite rue du centre :
-de 08h00 à 20h00 du Rond-point de la Colombière jusqu'à la Rue de Pressenage
-de 15h30 à 19h00 du Rond-point de la Colombière jusqu'au parking du marché

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit du samedi 18 juillet 2026 à 08h00 au dimanche 19 juillet 2026 à 13h00 dans la VC n°2 dite rue du centre :
-du Rond-point de la Colombière jusqu'à la Rue de Pressenage

ARTICLE 4 : La circulation sera interdite route du Front de Neige le samedi 18 juillet 2026 de 15h30 à 19h00 de la rue des Pistes au monument aux morts

ARTICLE 5 : La circulation sera interdite dans la rue du Vieux village le samedi 18 juillet 2026 de 15h30 à 19h00 du monument aux morts au rond-point de la Colombière

ARTICLE 6 : La circulation sera interdite dans la rue des Pistes et la rue du Chêne le samedi 18 juillet 2026 de 15h30 à 19h00

ARTICLE 7 : Le stationnement sera interdit dans la VC n°2 dite rue du Centre du 18 juillet 2026 à 9h00 au dimanche 19 juillet 2026 à 13h00 :
-du Rond-point de la Colombière jusqu'à O Soi Spa (côté PK Pressenage)

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.

ARTICLE 8 : La RD902 dite route des Grandes Alpes sera fermée à la circulation le dimanche 19 juillet 2026 :

- de 6h50 à 7h10 : du rond-point de la Colombière au rond-point du Col des Gets
- de 7h50 à 8h15 : du rond-point de la Colombière à la Rue de la Forge
- de 8h50 à 9h15 : du rond-point de la Colombière à la Rue de la Forge

La circulation sera alternée et gérée manuellement par les bénévoles et signaleurs de l'événement

ARTICLE 9 : La circulation sera interdite le dimanche 19 juillet 2026 dans la rue de l'Ancienne Fruitière :

- de 6h55 à 7h10 : du rond-point du Col des Gets jusqu'au chemin de Carry

ARTICLE 10 : La circulation sera interdite sur la Route du Front de Neige le dimanche 19 juillet 2026 :

- 6h55 à 7h15 : du Chemin de Carry jusqu'au Chemin des Hôtelières

ARTICLE 11 : La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place par les Services Techniques.

ARTICLE 12 : Monsieur le Directeur Général des Services,

- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal,
- La Police Municipale,
- LES GETS TOURISME,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers et le Groupement Chablais Prévisions – 1 Rue du Bois de Thue - 74200 THONON LES BAINS.

FAIT A LES GETS, le 01 juin 2026

Le Maire des Gets,
Philippe VINET

